



## COMMUNE DE SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

### Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
  - II. La section de fonctionnement
  - III. La section d'investissement
  - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- Annexe : extrait du CGCT

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : [www.mairie-stclementdesbaleines.com](http://www.mairie-stclementdesbaleines.com)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018.

### **II. La section de fonctionnement**

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **1 128 303.29 €** se décomposant de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé :	394 203.54 €
Excédent d'investissement cumulé :	852 754.49 €
Reste à réaliser :	<u>- 118 654.74 €</u>

**Résultat cumulé : 1 128 303.29 €**

Il est important de préciser que ce résultat 2018 comprend 700 000 € empruntés pour rembourser le capital de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et consignations en mars 2009. En effet, cet emprunt a été souscrit pour l'acquisition du terrain pour le projet «Moulin Rouge», le foncier devant être cédé à la Communauté des Communes dans le cadre de la réalisation des logements. De ce fait l'emprunt contracté en 2009 répondait aux caractéristiques d'un portage foncier à court terme, soit un remboursement des intérêts sur une durée de 10 ans et un remboursement du capital « in fine » soit en mai 2019.

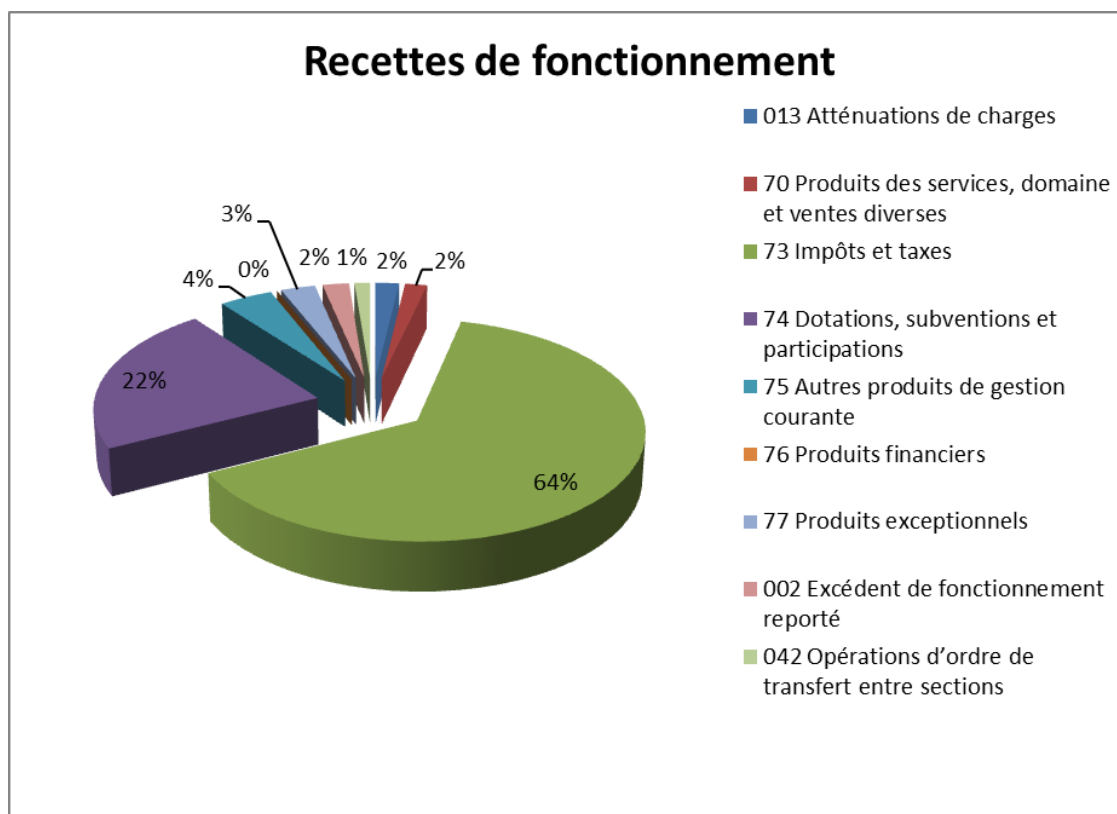
**Le résultat cumulé de l'année 2018 aurait donc dû être de 428 303.29 €**

a) Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **1 468 445,76 €**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2018**

Chap	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	27 840,82
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	25 843,73
73	Impôts et taxes	936 628,79
74	Dotations, subventions et participations	326 058,40
75	Autres produits de gestion courante	62 385,02
76	Produits financiers	10,58
77	Produits exceptionnels	40 385,63
002	Excédent de fonctionnement reporté	30 928,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 364,52
	Total Général	1 468 445,76



Chapitre 013 – Atténuation de charges :

Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 – Produits des services :

Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses comme les redevances d'occupation du domaine public et les droits de terrasses, les concessions dans les cimetières ou les locations de salles et de matériels

### Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Les recettes de ce chapitre représentent plus de 64 % des recettes totales de fonctionnement

	Taux d'imposition		
	2016	2017	2018
HABITATION	<b>8,64%</b>	8,86%	8,86%
FONCIER B	<b>17,60%</b>	18,04%	18,04%
FONCIER NON B	<b>33,49%</b>	34,33%	34,33%
logements vacants	<b>8,64%</b>	8,86%	8,86%

Suite à une augmentation de 2.5 % des taux d'imposition votée en 2017, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux en 2018. Le montant total des impôts locaux perçus est de **701 409 €**.

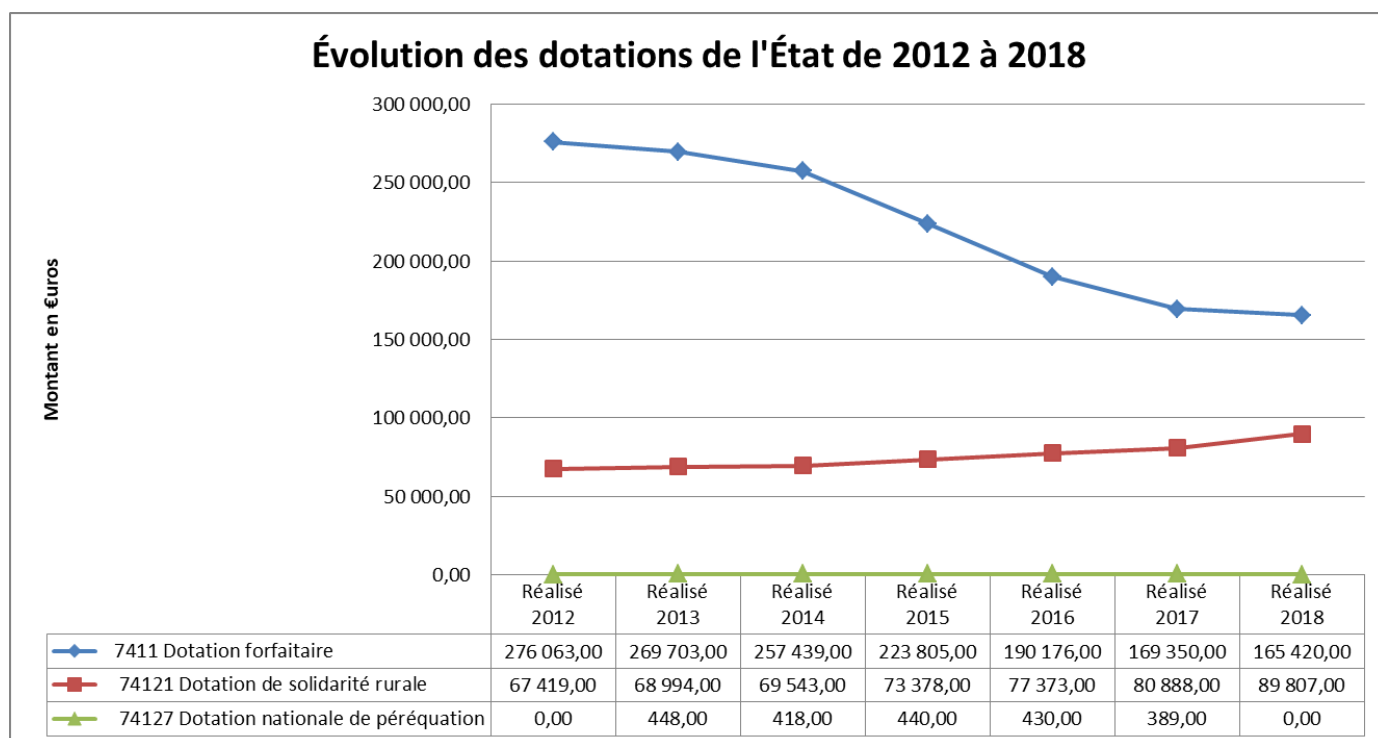
Il y a également le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 31 408 € que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement chapitre 014 (Atténuation de charges)

### Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en nette diminution : l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 nous a privé d'un montant de plus de 88 000 €.

L'augmentation des dotations nationales de péréquation et de solidarité n'ont pas compensé la perte annoncée de la DGF



### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des loyers des logements communaux pour un montant total de 62 385 €

Chapitre 76 – Produits financiers

Chapitre 77 – Produits exceptionnels :

Il comprend essentiellement les frais de justices perçus dans le cadre des recours en justice et l'enregistrement des cessions des immobilisations.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Concerne notamment les travaux effectués en régie par les services techniques.

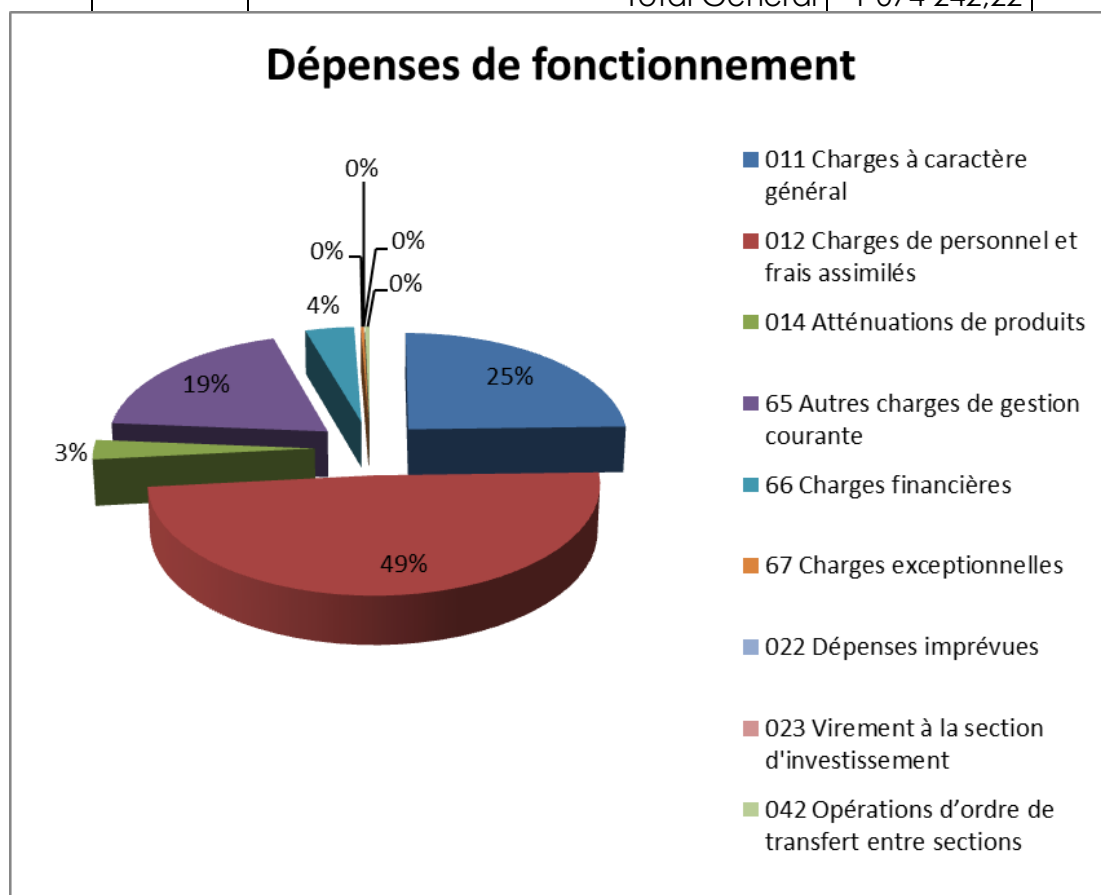
Les travaux en régie effectués en 2018 sont la réfection des cabanes du petit Clos et du Moulin Rouge

b) Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **1 074 242,22 €**

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2018**

Chapitres	Désignation	Réalise
011	Charges à caractère général	263 964,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	524 177,05
014	Atténuations de produits	31 408,00
65	Autres charges de gestion courante	205 982,64
66	Charges financières	42 007,52
67	Charges exceptionnelles	2 700,00
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 002,18
	Total Général	1 074 242,22



#### Chapitre 011 – Charges à caractères général :

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance ...

Les efforts de gestion continus de la part des services depuis les derniers exercices ont permis d'infléchir cette progression des achats et des charges **(-15 % entre 2016 et 2018)**.

#### Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel : traitements et charges, assurance du personnel, médecine du travail, frais de formation...

Ce chapitre a enregistré une baisse entre **2016 et 2018 de 9 %**

Les charges de personnel et frais assimilés en 2018 représentent 48.98 % des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : il s'agit des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants et du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

#### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au contingent du service incendie (SDIS) pour 25 883.28 € soit 40.44 € par habitant
- La contribution aux SIVOS pour 69 000 €
- La contribution à l'ALSH Les Moussaillons du Perthuis :  
2<sup>EME</sup> TRIM 2017 : 9 556.31 € / 4<sup>EME</sup> TRIM 2017 : 5 155.87 € / 1<sup>ER</sup> TRIM 2018 : 7 847.42 € /  
2<sup>EME</sup> TRIM 2018 : 9 827.21 € / 3<sup>EME</sup> TRIM 2018 : 8 236.39 € soit un total de 40 623.20 €
- La subvention au CCAS : 7 000 €
- Les subventions de fonctionnement aux associations : 11 864 €
- La participation versée à la Mairie d'Ars pour l'occupation de la salle de sports par l'USV RÉ Basket durant les travaux de la salle du Godinand : 12 987.26 €
- Le versement des indemnités et cotisations des élus : 35 084.24 €

#### Chapitre 66 – Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Code	Libellé	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
66111	Intérêts réglés à l'échéance	63 904,22	56 822,02	49 398,50	43 195,78	37 534,20	40 834,82

Une baisse conséquente commence à s'amorcer suite à des renégociations importantes ainsi qu'à des taux d'intérêts bas.

#### Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 262 119.14 €

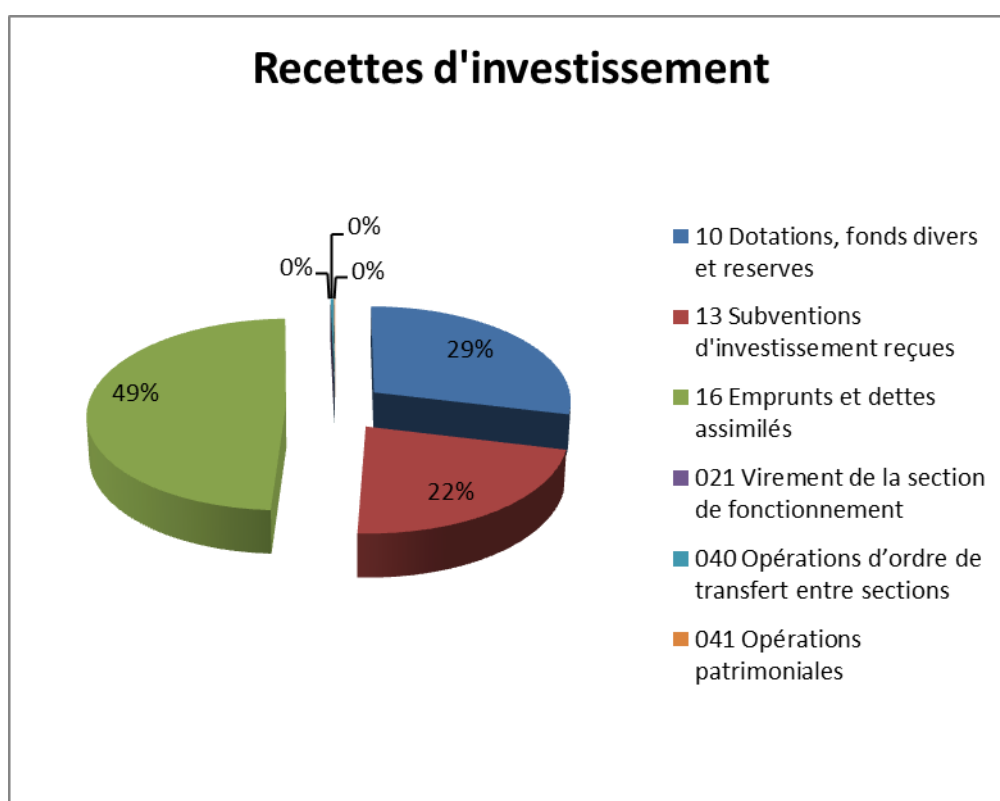
### III. La section d'investissement

c) Recettes :

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à **1 443 743.22 €**

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2018

Chapitres	Désignation	Réalise
10	Dotations, fonds divers et reserves	414 799,62
13	Subventions d'investissement reçues	318 561,79
16	Emprunts et dettes assimilés	705 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 002,18
041	Opérations patrimoniales	1 379,63
	Total Général	1 443 743,22



Les principales recettes ont été constituées par :

- La taxe d'aménagement à hauteur de 24 983.70 €
- Un emprunt contracté de 700 000 € pour financer le remboursement du capital de l'emprunt acquisition du foncier Moulin Rouge
- Des subventions pour un montant total de 318 561.79 € réparties de la façon suivantes :
- CDC ILE DE RÉ :
  - Solde Fonds de concours pour les travaux de réhabilitation de la salle du Godinand : 167 306.12 €

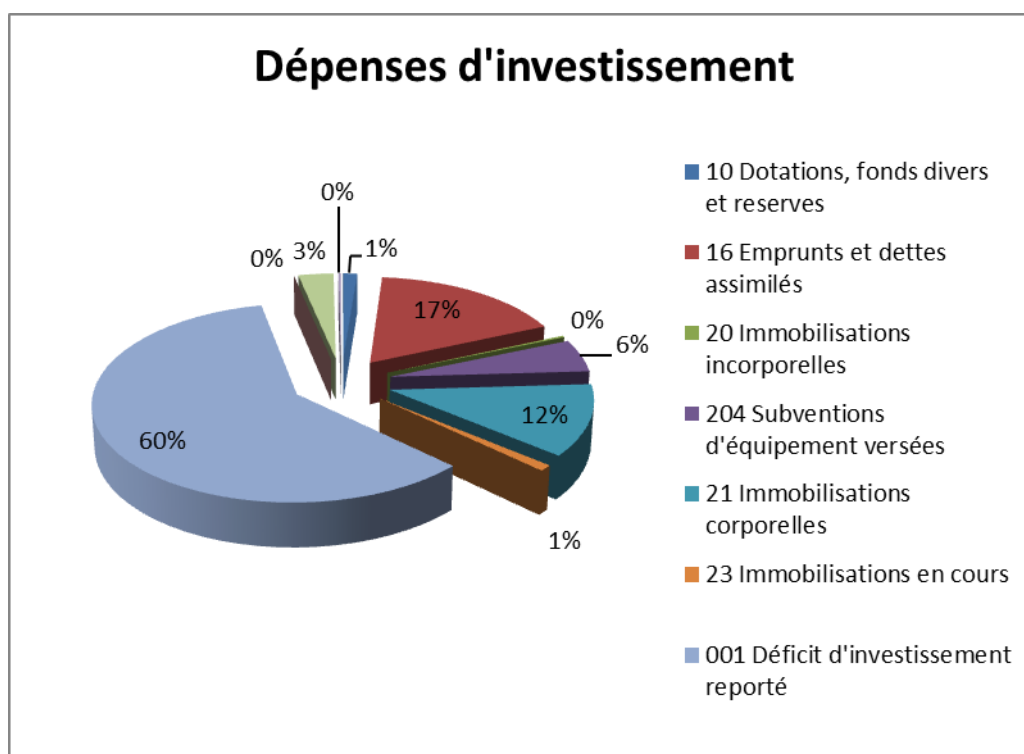
- Olivier FALORNI :
  - Solde Réserve Parlementaire réhabilitation salle du Godinand : 3 867.63 €
- ÉTAT :
  - Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) pour la mise en place d'un système de vidéo protection dans le centre bourg : 12 819 €
- DÉPARTEMENT :
  - Solde subvention pour les travaux de réhabilitation salle du Godinand : 132 723.50 €
  - Voirie communale 2008 et 2009 : 676.52 € et 1 169.02 €

c) Dépenses :

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à **590 988.73 €**

### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2018**

Chapitres	Désignation	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et reserves	7 405,00
16	Emprunts et dettes assimilés	101 312,78
20	Immobilisations incorporelles	1 610,00
204	Subventions d'équipement versées	31 988,51
21	Immobilisations corporelles	70 269,40
23	Immobilisations en cours	5 832,00
001	Déficit d'investissement reporté	352 826,89
020	Dépenses imprévues	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 364,52
041	Opérations patrimoniales	1 379,63
	Total Général	590 988,73



Les principaux investissements réalisés en 2018 ont été les suivants :

- Création d'une zone de 23 mouillages	67 161.54 €TTC (56 267.95 €HT)
- Maitrise d'œuvre création d'une zone de mouillages	6 998.40 €TTC (5 832 €HT)
- Logiciel de gestion des mouillages	1 932.00 €TTC (1 610 €HT)
- Acompte sur participation financière versée au Département pour les travaux rue du Phare	31 988.51 €HT

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Clément-des-Baleines  
le 27 mars 2019

Le Maire,

Gilles DUVAL



## **Annexe**

### **Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1**

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

*Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements*

*et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*